

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

Notre commune est un lieu de vie que nous aimons et que nous souhaitons voir s'épanouir pour tous. J'ai voulu former une équipe autour de valeurs communes : engagement, intégrité, écoute et transparence. Forts de la diversité de chacun, nous avons élaboré ce programme afin de proposer des actions concrètes et cohérentes pour tous les aspects de notre vie quotidienne.

Les thèmes et priorités présentés ici sont directement issus de notre consultation citoyenne lancée en novembre 2025, une démarche visant à vous redonner la parole et à faire émerger vos attentes et besoins.

Nous avons structuré nos priorités autour des thématiques essentielles que vous avez identifiées :

1. Un groupe scolaire moderne et cohérent, pour offrir à nos enfants un environnement d'apprentissage sûr, fonctionnel et adapté aux besoins de demain.
2. Une circulation apaisée et une voirie repensée, afin de garantir sécurité et confort pour tous les usagers, qu'ils se déplacent à pied, à vélo ou en voiture.
3. Une mairie à l'écoute et des citoyens impliqués, parce que la participation et le dialogue sont la clé d'une action publique efficace et transparente.
4. Une commune active au sein d'Annemasse Agglo, pour défendre nos intérêts et collaborer avec les communes voisines sur des projets structurants pour notre territoire.
5. La sécurité et la tranquillité pour tous, afin que chacun se sente protégé et serein dans son quotidien.
6. Un village vivant, solidaire et intergénérationnel, où les échanges entre générations et le lien social sont au cœur de notre vie commune.
7. Un cadre de vie préservé, en protégeant notre environnement, nos espaces naturels et notre patrimoine, pour transmettre une commune agréable aux générations futures.

Ce programme reflète notre vision d'une commune dynamique, humaine et responsable, où chaque décision est guidée par l'intérêt collectif et où chacun peut être entendu. Ensemble, construisons l'avenir de notre commune.

Rémy DERAMECOURT

1. POUR UNE ÉCOLE MODERNE ET UNIFIÉE POUR NOS ENFANTS	2
2. UNE CIRCULATION APAISÉE ET UNE VOIRIE REPENSÉE	3
3. UNE MAIRIE A L'ÉCOUTE ET DES CITOYENS IMPLIQUES	6
4. UNE COMMUNE ACTIVE AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION	7
5. UNE SÉCURITÉ ET UNE TRANQUILLITÉ POUR TOUS	8
6. UN VILLAGE VIVANT, SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL	9
7. UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ	12

1. POUR UNE ÉCOLE MODERNE ET UNIFIÉE POUR NOS ENFANTS

Constat n°1 : Une école primaire qui ne répond plus aux exigences actuelles

Notre école élémentaire est un bâtiment construit dans les années 1960. Bien qu'elle ait rempli sa mission pendant plusieurs décennies, elle ne répond plus aujourd'hui aux normes actuelles, notamment en matière d'isolation thermique et de performance énergétique. La vétusté des installations entraîne une surconsommation d'énergie, un inconfort thermique en hiver comme en été, et des coûts d'entretien croissants pour la collectivité.

Les conditions d'apprentissage et d'enseignement s'en trouvent impactées. Les salles de classe ne sont pas toujours adaptées aux nouvelles pratiques pédagogiques. L'inconfort thermique et acoustique nuit également à la concentration des élèves et aux conditions de travail des enseignants.

La cour de récréation, elle aussi ancienne, apparaît mal adaptée aux besoins actuels des élèves. Les espaces ne sont pas optimisés, offrent peu de zones ombragées ou d'aménagements ludiques, et ne répondent plus aux exigences contemporaines en matière de sécurité et de bien-être.

Par ailleurs, l'absence d'équipements sportifs intégrés au sein de l'école, contraint les élèves à se déplacer à l'extérieur pour pratiquer certaines activités physiques. Ces déplacements représentent une perte de temps pédagogique et posent des questions d'organisation et de sécurité, d'autant que le trottoir Vi de Chenaz est hors service depuis plusieurs années.

La circulation aux abords de l'établissement constitue un point sensible. Les flux de véhicules et de piétons sont difficiles à gérer aux heures d'entrée et de sortie, générant des problèmes de sécurité et de stationnement. Une personne bénévole (deux dans le passé) assure la traversée de la route au niveau du passage piéton. Nous les remercions.

Enfin, la question de la prévision du nombre d'élèves à long terme doit être intégrée dans toute réflexion d'aménagement ou de rénovation. L'évolution démographique du territoire impose d'anticiper les besoins futurs afin d'éviter une saturation des locaux. Les nouvelles constructions de logements (Quartier Grésy, Sous Malan) lancées l'année dernière, vont inévitablement augmenter le nombre d'enfants dans la commune.

Un projet de rénovation et d'extension avait été lancé par l'équipe municipale sortante afin de répondre à une partie de ces enjeux. Toutefois, il n'a pas abouti. Le financement du projet est resté incertain, notamment en raison de l'absence de sécurisation complète des subventions et des capacités d'autofinancement.

En outre, le projet ayant été initié à mi-mandat, le calendrier s'est révélé insuffisant pour mener à bien les études techniques, finaliser les montages financiers et engager l'ensemble des procédures administratives nécessaires. Ces délais incompressibles ont conduit à l'arrêt du projet avant sa concrétisation.

Constat n°2 : Le bâtiment multifonction à optimiser.

Le bâtiment dit « multifonction », construit il y a moins de dix ans, est utilisé par le service périscolaire ainsi que par l'école maternelle durant la pause méridienne. Toutefois, il n'est pas exploité à pleine capacité. La toiture, aménagée en terrasse, est actuellement fermée au public en raison de problèmes de sécurisation.

Par ailleurs, le city stade et le skate-park présentent un état de vétusté lié à un défaut d'entretien.

Proposition 1 : Un groupe scolaire moderne, sécurisé et tourné vers l'avenir

Nous créerons un groupe scolaire moderne, accessible et regroupé sur un site unique afin d'offrir à nos enfants les meilleures conditions d'apprentissage.

Nous optimiserons les espaces existants, notamment les salles dédiées aux activités sportives de l'école maternelle. Le bâtiment « multifonctions » sera agrandi afin d'accueillir le nombre de classes nécessaire. Une étude démographique approfondie sera menée pour anticiper avec précision l'évolution des effectifs sur les dix prochaines années.

Pendant toute la durée des travaux, les conditions d'apprentissage seront pleinement préservées, les enseignements étant maintenus sur le site actuel. Nous refusons que les élèves suivent leur scolarité dans des structures provisoires de type Algeco. Notre priorité est de garantir un environnement stable, sécurisé et propice à la réussite.

Nous réaménagerons le parking avec une entrée et une sortie distincte, instaurant un sens unique de circulation afin de fluidifier le trafic et renforcer la sécurité. Un espace dépose-minute sécurisé sera mis en place pour l'école primaire.

À proximité immédiate du groupe scolaire, nous aménagerons des aires de jeux adaptées aux différentes tranches d'âge.

Enfin, la restauration scolaire donnant satisfaction depuis plusieurs années, nous assurerons la continuité du service en maintenant le prestataire actuel.

2. UNE CIRCULATION APAISÉE ET UNE VOIRIE REPENSÉE

Constat

La vitesse dans les zones 30 km/h et 50 km/h ne semble globalement pas respectée. Cela crée de l'insécurité chez les piétons aux abords de l'école par exemple mais génère aussi des difficultés de circulation notamment sur la jonction de la route des Chavannes et de l'avenue du Léman mais aussi au niveau des chicanes de la route de la Charniaz (Est et Ouest).

Proposition 2.1

Il faut revoir la signalisation afin de la rendre plus lisible et plus visible. Les règles de priorité seront aussi étudiées en concertation avec les riverains afin d'établir une circulation apaisée.

Constat

Notre centre bourg est traversé par une artère lourdement empruntée par un flot important de véhicules et notamment par des camions. Cela génère une pollution visuelle et sonore tout en défigurant notre centre commerçant.

Proposition 2.2

Pour un centre bourg apaisé et sécurisé mais aussi afin d'intégrer de nouveaux transports en commun avec Annemasse Agglo, nous devons repenser les voies de circulations ainsi que les aménagements paysagers de l'avenue du Léman. L'objectif sera d'embellir mais surtout de créer une harmonie favorisant le cadre de vie de notre centre bourg. Voir Propositions Annemasse Agglo.

Proposition 2.3

Nous proposons de restreindre l'accès des poids lourds en transit.

Constat

Certaines intersections sont dangereuses par manque de visibilité ou par un non-respect des marquages au sol (ex. intersection vi de Chenaz / route des Alluaz, intersection route d'Arthaz / route de Loex). Les trajectoires des véhicules sont non conformes et incite à la vitesse.

Proposition 2.4

Nous souhaitons lancer les études nécessaires afin de revoir ces aménagements au profit de marquages plus précis et de dispositifs de sécurité routière.

Constat

Le développement des pistes cyclables passe par la continuité de notre voie Verte. Le succès de cet axe n'étant plus à démontrer, il faut poursuivre le travail afin de tisser un maillage fin pour les mobilités douces.

Proposition 2.5

Il faut poursuivre le projet de jonction entre Pont de Fillinges et Bonne en priorité. Dans ce contexte, la traversée de la Menoge sur la route du Faucigny devra faire l'objet d'une étude approfondie afin de sécuriser aussi la traversée des piétons et des vélos.

Constat

Les déplacements à pied depuis le centre bourg peuvent parfois être difficiles. Des axes sont dépourvus de trottoirs et de protection rendant ces déplacements anxiogènes au profit d'un déplacement en voiture.

Proposition 2.6

Nous étudierons comment sécuriser les voies piétonnes sur la route des Chavannes et sur la route des Alluaz jusqu'au cimetière.

Constat

Des aménagements endommagés sont laissés à l'abandon ou bricolés de manière temporaire sans jamais être réellement réparés.

Proposition 2.7

Nous proposons de traiter en priorité l'éboulement du talus Vi de Chenaz, la fermeture du chemin de Juffly, la barrière cassée du chemin de coulé ainsi que l'affaissement sur la route des Farnaises.

Constat

Nous constatons une dégradation progressive des voiries communales au fil des années. Les réparations nécessaires ne sont pas engagées dans des délais satisfaisants.

Les aménagements endommagés sont trop souvent laissés à l'abandon ou font l'objet de solutions temporaires et insuffisantes, sans qu'une remise en état durable ne soit réellement effectuée.

Proposition 2.8

Nous mettrons en place un plan pluriannuel de maintenance et de réfection de l'ensemble des voiries communales, afin d'assurer un entretien régulier, durable et anticipé de nos routes. Les urgences (nids-de-poule, fissures et autres affaissements) seront traitées sans attendre afin d'éviter des dégradations plus importantes.

3. UNE MAIRIE A L'ÉCOUTE ET DES CITOYENS IMPLIQUES

Constat

Lors du précédent mandat, au moment de l'installation du conseil municipal, une élue nous a distribué la charte de l' élu local, qui a été lue en cinq minutes. Pourtant, les différentes affaires impliquant des élus au cours de ces six dernières années montrent que la responsabilité liée à la fonction d' élu n' a pas toujours été pleinement prise en considération.

Proposition 3.1

J' ai décidé que chaque candidat prenne pleinement conscience des responsabilités qui seront les siennes en tant qu' élu au conseil municipal. Ainsi, chaque candidat de ma liste s' engage par écrit à respecter et à faire respecter cette charte. Pour moi — et j' y tiens personnellement — c' est le fondement de la confiance entre un élu et les électeurs.

Cette charte de l' élu a été signée et approuvée par l' ensemble des candidats de ma liste. (En annexe)

Constat

Après six ans au conseil municipal dans le groupe minoritaire, nous avons trop souvent été écartés des débats et des décisions. Nos échanges se sont révélés stériles, et nos propositions ont été systématiquement rejetées sans examen. De même, nos demandes de documents ont fréquemment essuyé des refus, parfois pour des motifs incompréhensibles.

Ces expériences confirment un manque réel de transparence dans la gestion de notre commune. Chaque élu doit disposer de la même information, avoir accès aux dossiers et pouvoir consulter la comptabilité.

Proposition 3.2

Face à ce constat, nous dialoguerons et travaillerons avec tous les élus, sans distinction de groupe. La gestion de notre commune est bien plus importante que nos considérations personnelles. Les comptes rendus des différentes commissions seront systématiquement transmis à l' ensemble des élus.

Nous souhaitons également ouvrir les commissions, dans le respect de la confidentialité des données lorsque cela est nécessaire, à l' ensemble des citoyens.

Constat

À travers notre consultation citoyenne, mais surtout lors de nos échanges, les Bonnois nous ont également fait part de leur profond sentiment de manque de communication avec la mairie. De nombreux courriers sont restés sans réponse, certains dossiers demeurent en attente de traitement et l' absence du maire est régulièrement évoquée parmi les principales remarques.

Proposition 3.3

Nous proposons la création d'un véritable espace d'échange, à la fois numérique et physique, pour faciliter le dialogue entre les élus et les habitants.

Des outils de consultation citoyenne seront mis en place : réunions publiques (2 minimum par année), plateforme en ligne et ouverture de certaines commissions aux habitants. Notre objectif est d'associer l'ensemble des Bonnois aux décisions qui les concernent, avec une communication claire et régulière sur les projets et actions en cours.

Nous mettrons en place des permanences d'élus sur toute la durée du mandat avec ou sans rendez-vous. Nos élus doivent être accessibles et disponibles.

Pour une mairie réactive, nous nous engageons à prendre en charge vos demandes sous 72h.

Proposition 3.4

Pour rapprocher les citoyens des décisions, nous proposerons aux habitants de chaque quartier de nommer un référent. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié du quartier. Chaque quartier a sa problématique, ses enjeux, ses difficultés. Il nous semble important d'en tenir compte.

Proposition 3.5

Pour donner la parole à notre jeunesse, nous nous engageons à créer un conseil municipal des jeunes, destiné aux 12-18 ans, afin qu'ils puissent participer activement à la vie de la commune.

4. UNE COMMUNE ACTIVE AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

Constat

Au fil des années, plusieurs compétences de notre commune ont été transférées vers notre communauté de communes (Annemasse Agglo), pour des raisons financières, mais aussi imposé par l'état. La commune de Bonne a deux représentants au sein d'Annemasse Agglo, et le Maire a un rôle de vice-président, comme ses homologues des douze communes. Notre commune a été trop souvent mis à l'écart des décisions. La posture du Maire a joué un rôle prépondérant. C'est ainsi, le passé est passé.

Proposition 4.1

Au cours des dernières semaines, j'ai été reçu par le président d'Annemasse Agglo afin d'échanger sur les projets impactant notre commune. Cet entretien a été enrichissant et constructif. J'ai également perçu le sentiment de réticence exprimé par certains Bonnois à l'égard d'Annemasse Agglo. La communication de la mairie à ce sujet apparaît souvent imprécise, ce qui peut parfois donner le sentiment d'un manque de responsabilité face aux difficultés rencontrées.

C'est pourquoi, nous nous engageons à renouer un dialogue constructif avec Annemasse Agglo afin de défendre au mieux les intérêts de notre commune. Les échanges que j'ai pu avoir avec mes homologues candidats des communes voisines me rendent optimiste quant à notre capacité à dialoguer et à trouver des compromis.

Certains projets de longue date, comme le BHNS (Bus à Haut Niveau de Services), se concrétiseront lors du prochain mandat. Les travaux du rond-point de Cranves Sales viennent d'être achevés, et nous voulons être pleinement moteurs pour améliorer la traversée de notre village. En tant que Bonnois, nous connaissons parfaitement les enjeux de l'avenue du Léman. Les habitants et les commerces auront toute la place pour exprimer leurs attentes. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les bureaux d'études pour proposer des solutions concrètes, adaptées et partagées par tous.

Proposition 4.2

Nous nous engageons à communiquer régulièrement sur les projets et les services d'Annemasse Agglo, afin que notre commune ne subisse plus de décisions unilatérales. Convaincus que personne ne peut avancer seul, nous serons force de proposition dans tous les domaines pour que Bonne retrouve pleinement sa place et soit entendue.

Nous devons également travailler avec les communes voisines sur des enjeux communs et partagés tels que les transports ou l'environnement.

5. UNE SÉCURITÉ ET UNE TRANQUILLITÉ POUR TOUS

Constat

À l'issue de notre consultation citoyenne, ainsi qu'au fil de nos échanges, vous avez été nombreux à exprimer un sentiment d'insécurité croissant dans notre commune. L'installation de la vidéosurveillance n'a pas produit les effets escomptés.

Proposition 5.1

La sécurité ne peut pas reposer uniquement sur des équipements. Elle nécessite une présence humaine renforcée, une coordination efficace et une véritable politique de prévention.

Nous renforcerons les ressources policières en accord avec la Communauté de Commune des Voirons, pour accentuer la surveillance de notre territoire, et améliorer la réactivité en cas de signalement.

Nous développerons une présence plus visible sur le terrain afin de dissuader les incivilités.

Enfin, nous mènerons des actions de prévention en lien avec les commerçants, les associations et les habitants, pour restaurer un climat de sérénité et permettre à chacun de vivre dans notre commune en toute tranquillité.

6. UN VILLAGE VIVANT, SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Les associations

Constat

Les associations bonnoises disposent de locaux mis à disposition par la mairie. Ces espaces sont actuellement répartis dans différents bâtiments communaux, tels que l'école de musique, la mairie, le bâtiment « multifonctions » et la médiathèque.

Proposition 6.1

À la suite du déménagement de l'école primaire vers les nouveaux locaux du groupe scolaire, l'ancien bâtiment sera rénové afin d'accueillir l'ensemble des associations au sein d'un espace commun. Ce regroupement contribuera à dynamiser le pôle culturel et sportif. La cour actuelle sera transformée en parking, intégrant également des aménagements ludiques et paysagers.

Proposition 6.2

Nous souhaitons que la mairie joue pleinement son rôle de soutien à nos associations, véritables piliers du lien social. Les subventions actuelles seront maintenues a minima ; un ajustement pourra être envisagé en cas de besoin ponctuel, sous certaines conditions. Afin d'accroître leur visibilité, un forum des associations pourra être organisé en début d'année.

Un comité des fêtes

Constat

Depuis plusieurs années, nous observons une baisse du nombre d'événements organisés à Bonne. Le recul de ces manifestations festives, illustré notamment par l'absence de la Fête de la Musique l'an dernier, fragilise le lien social au sein de notre commune.

Pour notre équipe, ces rendez-vous sont pourtant essentiels à la dynamique collective. Leur diminution s'explique en partie par la baisse du nombre de bénévoles, mais aussi par un manque d'impulsion et de soutien de la part de la municipalité.

Proposition 6.3

Nous proposons de créer un comité des fêtes chargé de redonner souffle et dynamisme aux événements de notre village. Ce comité permettra de fédérer les moyens humains, en associant bénévoles des associations bonnoises et habitants, ainsi que les ressources matérielles disponibles.

Nous voulons que la mairie joue pleinement son rôle de facilitateur pour l'organisation de manifestations culturelles, éducatives et sociales, afin de renforcer le lien entre tous les Bonnois.

Le marché

Constat

Le marché installé sur le parking de la médiathèque décline d'année en année. Les commerçants sont partis progressivement, les uns après les autres, affaiblissant peu à peu son attractivité et sa dynamique.

Proposition 6.4

Nous proposons de relancer un marché sur le parking derrière la médiathèque, en repartant sur de nouvelles bases. Après un travail de prospection auprès de commerçants et de producteurs, nous définirons, en concertation avec eux, le créneau hebdomadaire le plus adapté. Nous mettrons tout en œuvre pour faciliter leur installation et encourager leur venue.

Afin de renforcer l'attractivité du marché, nous y associerons régulièrement des animations : événements portés par les associations locales, stands de sensibilisation, espaces conviviaux de type café-discussions. L'objectif est d'en faire un véritable lieu de vie et de rencontre pour notre commune.

Le tissu économique

Constat

Au sein de notre commune, nous avons la chance de bénéficier d'un tissu économique riche et varié, composé d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans et d'entreprises. Ces acteurs participent pleinement à la vitalité de notre territoire.

Proposition 6.5

Nous soutiendrons activement ce tissu économique local par l'organisation d'événements festifs et conviviaux qui contribueront à dynamiser la vie du village et à mettre en valeur nos commerçants et artisans. Nous serons également à l'écoute de leurs besoins, en instaurant un dialogue régulier avec eux afin de mieux comprendre leurs attentes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ensemble, nous chercherons des solutions concrètes et adaptées pour favoriser leur activité et renforcer l'attractivité de notre commune.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Constat

Le CCAS de Bonne accompagne nos aînés dans les cas d'isolement en leur proposant des services (sorties, paniers cadeaux en fin d'année). Il soutient également les habitants en difficulté en leur attribuant des bons alimentaires.

Proposition 6.6

Nous soutiendrons pleinement ces actions et les développerons en mettant en place de nouveaux services, tels que le portage de repas et le ramassage des déchets. Un registre sera instauré afin de maintenir un contact régulier avec les bénéficiaires. Nous souhaitons également mettre à disposition un logement d'urgence destiné aux personnes en situation de détresse.

Proposition 6.7

Afin de lutter contre l'isolement, nous souhaitons encourager les initiatives intergénérationnelles favorisant le lien entre toutes les générations, telles que le dispositif « Mamie/Papi de cœur », les repas partagés avec les enfants de maternelle ou encore des temps de jeux intergénérationnels.

La jeunesse

Constat

La jeunesse est trop souvent oubliée dans les programmes politiques. Dans notre commune, les aires de jeux sont vieillissantes et parfois insuffisamment sécurisées. Certaines installations récentes, comme les toboggans du parc Léon Voisin, restent aujourd'hui peu utilisées.

Par ailleurs, peu d'espaces intérieurs sont véritablement dédiés aux jeunes, limitant les lieux de rencontre, d'échange et d'activités, notamment en période hivernale.

Proposition 6.8

Nous proposons des aires ludiques par tranche d'âge à proximité du groupe scolaire. Voir proposition Groupe scolaire

Avec la rénovation des vestiaires du football, nous souhaiterions créer un endroit convivial (Retransmission d'événements sportifs)

Dans le futur bâtiment associatif, nous réserverons un espace dédié afin que nos jeunes puissent se retrouver dans un lieu adapté, autre que la rue.

Nous les encouragerons à s'impliquer dans des projets sportifs, culturels et sociaux, favorisant l'engagement, la responsabilisation et l'ouverture aux autres. Nous soutiendrons également des initiatives telles que des projets de jumelage Intercités, afin de développer les échanges et l'enrichissement mutuel.

Proposition 6.9

Nous nous engageons à remettre en place un Conseil municipal des jeunes (12-18 ans), afin de leur permettre de s'exprimer, de proposer et de participer activement à la vie de la commune.

Au sein de notre liste figure une ancienne maire du Conseil municipal des enfants, qui souhaite mettre son expérience et son engagement au service de ce projet. Son parcours sera un véritable atout pour accompagner et structurer cette démarche.

7. UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

Constat

Nous avons l'honneur et le privilège de vivre dans une commune riche de son patrimoine historique et architectural (église, chapelle, cimetières, lavoirs, monuments aux morts...). Nous avons la responsabilité de préserver cet héritage et de le transmettre aux générations futures.

Proposition 7.1

Nous nous engagerons à préserver le cœur du village et à valoriser l'ensemble de ce patrimoine. Fidèles à notre devoir de mémoire, nous organiserons des conférences et des visites de ces lieux chargés d'histoire afin de favoriser une transmission intergénérationnelle et de faire vivre notre héritage collectif.

Constat

Lors de nos nombreuses discussions avec les Bonnois, il est apparu que notre village manquait de gaieté et d'embellissement. Que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, il est essentiel de pouvoir se déplacer ou se promener dans un cadre agréable et plaisant.

Proposition 7.2

Nous mettrons en valeur les aménagements routiers (ronds-points, chicanes, terre-pleins centraux), les parkings, les bâtiments, les aires de jeux et les parcs grâce à un fleurissement soigné. Nous souhaitons engager notre commune dans la démarche du Label « Villes et Villages Fleuris ».

Constat

Durant ce mandat, nous avons été les témoins du départ de nos médecins. Comme tous les Bonnois, nous le regrettons profondément. Je ne reviendrai pas ici sur les détails de cette histoire rocambolesque. Nous avons la chance de disposer d'un cabinet médical dans notre village, et aujourd'hui, la mairie se retrouve propriétaire de locaux vides. C'est un fait.

Proposition 7.3

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur ce sujet, ô combien délicat. De nombreuses pistes encourageantes nous laissent espérer que nos efforts porteront leurs fruits. Plusieurs étapes seront nécessaires et des concessions seront inévitables. Nous mettrons tout en œuvre pour que des médecins puissent de nouveau exercer dans notre cabinet médical.

Constat

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) doit généralement être révisé tous les 10 à 15 ans afin de s'adapter à l'évolution de notre territoire. Au cours des prochaines années, nous devons, à l'évidence, engager ce travail.

Proposition 7.4

Cette révision sera menée en concertation avec l'ensemble des habitants. Des réunions de travail seront organisées afin de recueillir vos attentes et, dans le respect des contraintes fixées par les autorités compétentes, de parvenir au meilleur équilibre possible. Le bon sens doit rester notre guide

Constat

La commune dispose d'un patrimoine immobilier varié : écoles et crèche, logements communaux, locaux techniques, mairie, vestiaires du football, médiathèque, école de musique, ainsi que plusieurs maisons situées à Haute Bonne, route des Chavannes, route de la Charniaz et impasse du Paradis, sans oublier le Café des Voirons.

Cependant, certains de ces bâtiments sont aujourd'hui laissés à l'abandon, tandis que d'autres se dégradent rapidement, nécessitant une attention et un entretien renforcés.

Proposition 7.5

Nous établirons un inventaire précis de l'ensemble du patrimoine communal. Face à la diversité et au nombre important de ces bâtiments, nous mettrons en œuvre un plan pluriannuel de maintenance et de rénovation.

Les maisons inoccupées et sans projet défini seront mises en vente afin d'optimiser la gestion du patrimoine communal. Une attention prioritaire sera portée aux vestiaires du football, dont l'état de vétusté, notamment des douches, nécessite une intervention rapide.

Les bâtiments de la crèche, de l'école maternelle et du périscolaire s'inscrivent dans une proposition globale détaillée dans le projet du groupe scolaire.

Constat

Nous constatons régulièrement que les containers existants débordent et que, au moindre coup de vent, les déchets se dispersent. Si l'incivilité de certains est bien réelle, la responsabilité de la mairie dans la gestion de la collecte est également engagée. Les abords ne sont pas suffisamment entretenus, et les dépôts sauvages sont inadmissibles, tant dans le centre du village qu'en pleine nature.

Le sujet du moment concerne l'installation des nouveaux PAV (Points d'Apport Volontaire) pour les déchets ménagers. La collecte en porte-à-porte devrait prendre fin courant mars. Initié et financé par Annemasse Agglo, le maire et ses adjoints ont dû décider de leur emplacement.

Le choix des sites s'est fait sans véritable concertation, ni entre élus, ni avec les habitants, en particulier les riverains des futurs emplacements. Les premiers PAV installés révèlent des structures de grande taille — jusqu'à 10 containers par site — dont l'intégration dans l'environnement reste très insuffisante.

Proposition 7.6

Comme pour de nombreux dossiers, ce n'est pas le fond qui pose problème, mais bien la manière dont ce projet a été mené. Le manque de communication et de concertation est manifeste.

Concernant les nouvelles installations, nous proposons de réduire le nombre de containers par site et de mieux les répartir sur l'ensemble du territoire. Nous engagerons un dialogue avec tous les riverains afin de parvenir au compromis le plus équilibré possible.

L'intégration paysagère des abords nous semble essentielle. Nous n'avons pas à accepter un aménagement inesthétique ; cet aspect sera donc entièrement repensé.

À l'avenir, nous ferons preuve d'une vigilance accrue quant à la propreté des lieux. Le nettoyage sera systématique et la collecte fera l'objet d'un suivi régulier afin d'anticiper tout risque de débordement.

Proposition 7.7

Pour les dépôts sauvages, nous nous engageons à les retirer dans un délai de 4 jours à compter du signalement. Nous sommes pleinement conscients que la présence de déchets entraîne rapidement d'autres. Nous serons intransigeants envers les auteurs de ces dépôts.

Ce programme n'est pas seulement une liste de projets : c'est une vision pour notre commune, construite avec vous et pour vous. Il reflète notre volonté de travailler avec intégrité et transparence, pour que chaque décision serve l'intérêt collectif et le bien-être de tous.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à cette démarche : les habitants ayant participé à notre consultation citoyenne, ainsi que ceux que nous avons rencontrés au détour d'une route, d'un commerce, d'une aire de jeux, d'une école. Vos idées, vos remarques et vos attentes ont été précieuses pour façonner ce programme.

Nous avons à cœur de faire de notre commune un lieu où l'éducation, la sécurité, le lien social, la vitalité économique et la qualité de vie vont de pair. Mais cette ambition ne pourra se réaliser qu'ensemble, grâce à votre participation, vos idées et votre soutien.

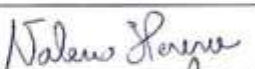



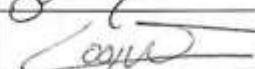

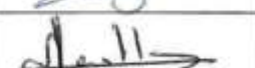

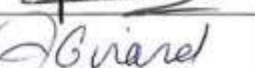
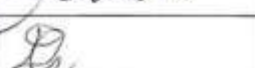
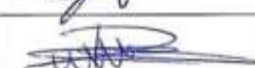

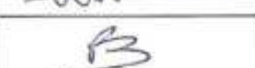
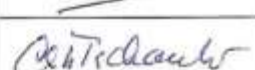
Agissons ensemble pour Bonne.

Liste « Agissons ensemble pour Bonne »

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur, même après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

En signant cette charte, je m'engage à la respecter :

DERAMECOURT Rémy		HERERA Valerio	
COQUELET-PERROUD Camille		THEVENOD Emilie	
PINGET Pascal		CHAPPUIS François	
CLAIMAND Natacha		SANCHEZ Karine	
BRAYET Brice		COQUELET Florian	
CHINCHILLA Sophie		CADOUX Chantal	
DE CHILLAZ Jean Christophe		ROY Jean Claude	
GIRARD Jacenta		FOL Karine	
GRANJUX Dimitri		DUNAND Jean Marie	
CLAIMAND Lucile		BUGANZA Florence	
VACHER-SEYTOUX Christophe		TSCHANTRÉ Christian	
GARGANO Maryse	